#### DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE **PERONNE** CANTON DE PERONNE

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 Avril à 18 heures 00 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 08 Avril 2021

Etaient présents : Tous les conseillers étaient présents.

<u>Ordre du jour</u> :
🛮 Vote du Compte Administratif 2020 du Budget de la Commune et de l'eau
🛮 Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget de la Commune et de l'eau
🛮 Vote de l'affectation du Résultat
🛮 Vote de la Fiscalité Locale
🛮 Fixation du prix de l'eau
🛮 Vote Inscription Emprunt Banque Postale au Budget Commune
🛮 Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune et de l'Eau
Autorisation de Signature Convention Département-Mairie Travaux D1029
Modification Statuts CCHS «Autorité Organisatrice de la Mobilité»
Convention avec le Centre de Gestion pour assurer la fonction d'inspection en santé et sécurité
🛮 Fixation modalités vente du tracteur de la Commune

Questions diverses :

Décision concernant la fermeture de Classe (départ retraite Mr Bressous) - Déploiement Fibre -Schéma directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) : Lancement du diagnostic de terrain -Aménagement temporaire terrain - Lieu-dit La Source - Organisation élections Juin - Informations diverses.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le renouvellement du bail consenti à ORANGE.

Tout d'abord des remerciements sont adressés à la commission intergénérationnelle. Il est rappelé que durant les périodes de confinement, les personnes qui ont souhaitées communiquer leurs coordonnées sont appelées toutes les semaines.

L'opération "Maisons fleuries" prévue en mars à dû être annulée, une nouvelle édition est prévue en juin, avec passage du jury le 26 juin. Mr le Maire remercie néanmoins les 1er participants qui ont osé se lancer.

La chasse aux œufs a également dû être annulée, des chocolats vont être distribués aux enfants qui étaient inscrits.

L'organisation du 14 Juillet demeure en suspens du fait du contexte sanitaire.

#### 1/ Renouvellement du bail consenti à ORANGE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bail consenti à la société ORANGE concernant la location de la parcelle cadastrée section ZB numéro 16, lieu-dit LA GARENNE. Le bail conclu en date du 08 Janvier 2010 était arrivé à échéance. Celui-ci avait été soumis aux votes néanmoins l'acte en retour fut mal rédigé par Orange (coordonnées de l'ancien Maire) et les municipalité de Brie et Mesnil ont souhaité intégrer une clause d'indexation qui fut validée.

Cette convention est consentie afin de permettre à ladite société l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Equipements Techniques.

Le présent bail est consenti pour une durée initiale de 12 (douze) ans, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent bail. La date d'entrée en vigueur du présent bail est le 1er Juillet 2022.

Il sera renouvelé de plein droit par périodes successives de 6 (six) ans, sauf dénonciation par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, 24 (vingt-quatre) mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Cette location est consentie moyennant le paiement de la somme de  $1750 \in \text{(mille sept-cents cinquante euros)}$  nets versés à la commune de BRIE, avec une revalorisation annuelle de 1%. Idem pour Mesnil-Bruntel.

Après délibérations, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de consentir au renouvellement du bail consenti à la société ORANGE; et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tout autre document s'y rapportant.

## 2/ Vote du Compte Administratif 2020 de la commune

Il est tout d'abord procédé à l'élection du Président de séance, à savoir : Mr Claude JEAN.

Le compte administratif de l'année 2020, est alors exposé aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	- 34 089,47 €	0,00 €	22 415,82 €	0,00€	- 11 673,65 €
Fonctionnement	255 169,41 €	34 089,47 €	37 839,96 €	0,00 €	258 919,90 €
TOTAL	221 079,94 €	34 089,47 €	60 255,78 €	0,00 €	247 246,25 €

Il est souligné que l'excédent pour l'année 2020 est de 247 246,25 €uros.

Monsieur le Maire se retire préalablement au vote.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2020.

#### 3/ Vote du Compte de Gestion 2020 de la commune

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

#### 4/ Affectation du résultat 2020 e la commune

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de l'année 2020 sur l'exercice 2021, à savoir 247 246,25 €uros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de membres présents.

### 5/ Vote de la Fiscalité Locale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux suivants, pour l'exercice 2021, à savoir :

Taxe foncière bâtie: 32,38 %

(Taux communal 6,84% au quel s'ajoute le taux départemental 25,54%)

Taxe foncière non bâtie: 22,94 %

Assurant un produit à taux constant de 87 424 €uros. Le fait de récupérer la part du département permet une compensation à l'euro près de la baisse engendrée par la suppression de la taxe d'habitation. Aucune augmentation n'est donc actée. Pour rappel, nos taux sont 40 à 50% moins élevés que la moyenne National et/ou du Département Le Conseil Municipal accepte la proposition.

#### 6/ Souscription d'un emprunt auprès de La Banque Postale

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une séance antérieure, il avait été convenu de souscrire un emprunt pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords de la D1029 pour un montant de 300 000 euros et une durée de 15 ans à un taux de 0,65%. Or, cet emprunt doit apparaître dans le budget et il paraît plus logique de le voter en début d'année étant donné que les travaux ne sont prévus que vers le mois juin.

L'ancienne offre étant caduque, il a fallu démarcher à nouveau les établissements bancaires dans les mêmes conditions, voici les taux proposés :

Crédit agricole : 1.05 % Caisse d'épargne : 0.95 % La Banque Postale : 0.78 %

Après délibérations, les membres conseil décident, à l'unanimité des membres présents, de souscrire un emprunt de 300 000 euros sur 15 ans au taux de 0.78% auprès de la Banque Postale, et donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document affairant à ce dossier.

#### 7/ Vote du Budget Primitif 2021 de la commune

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget concernant la commune qui a été préparé pour l'année 2021, ce dernier reprend tous les projets à inscrire étudiés lors des séances antérieurs, à savoir, les travaux d'aménagements des abords de la D1029, le passage de la totalité de l'éclairage public à la technologie LED, la vidéo protection, l'aménagement du monument aux morts, le dossier de l'église (étude architecte du patrimoine, réparation des cloches et nettoyage des toits terrasses, éclairage), l'aire d'aspiration pour la défense incendie, l'achat du terrain jouxtant la salle des fêtes non encore réglé ainsi que des reliquats de travaux réalisés par la CCHS, le chauffage de la salle du conseil, la pose d'une fenêtre + barreaux pour l'atelier et les plans d'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie. Le tout représentant une dépense de 455 914 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'ajouter la réalisation d'un éclairage spécifique de la partie monument aux morts. Un devis de la Sicae est présenté aux membres du conseil pour un montant de 4 962,50 € HT, soit 5 955,00 € TTC.

Egalement, suite au déplacement de l'aire d'aspiration, Monsieur le Maire présente un devis de la société AT2H pour l'enrochement de la berge du futur Belvédère des Etangs. Le coût des travaux s'élève à 6 453,00 € HT, soit 7 743,60 € TTC.

Ces 2 projets sont validés à l'unanimité des membres, et sont donc inscrits au budget 2021.

Monsieur le Maire fait un point sur les subventions, qui sont inscrites au budget, car seules sont prises en considération, celles pour lesquelles un accord a été émis, à savoir le certificat d'économie d'énergie de la SICAE pour 4 109 €, la subvention du Souvenir Français pour le Monument à hauteur de 1 000 €, la DETR (Etat) pour le nettoyage des toits terrasses de l'église pour 1 000 € (accordée sous délégation de la sous-préfecture fin décembre), les amendes de police (travaux de la D1029) pour 25 000 € (42000 € éligibles et attendus mais selon enveloppe de l'état. Il convient de rester prudent), le fond de concours de la Communauté de Communes pour 17 304 €, la participation du Conseil départemental à hauteur de 60 825 € (Travaux de la D1029 « aide aux territoires », Vidéo protection et passage aux LED) et enfin la Région Hauts de France pour 10 000 € (18 000 € attendus) concernant le passage aux LED et le Monument aux Morts. Un point précis sur les retours sera effectué lors d'un prochain conseil. En effet, les DETR et DSIL sont toujours en instruction (38 000 € pour l'église, le calvaire et la vidéo protection). Les subventions aux associations sont provisionnées à l'identique de 2020, si besoin, mais ne seront pas versées automatiquement faute d'activité sur 2020 et une partie de 2021.

#### 8/ Convention conclue avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux d'aménagement qualitatifs et de trottoirs aux abords de les départementales 1029 et 88 (Chaussée Brunehaut) ; et présente le dossier s'y référant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le projet,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec le Département de la Somme ainsi que toute pièce se rapportant au dossier.

#### 9/ Vote du Compte administratif 2020 de l'eau

Il est tout d'abord procédé à l'élection du Président de séance, à savoir : Mr Claude JEAN.

Le compte administratif de l'année 2020, est alors exposé aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	20 225,89 €	0,00 €	- 21 145,68 €	0,00 €	- 919,79 €
Fonctionnement	69 075,60 €	0,00 €	5 789,28 €	0,00 €	74 864,88 €
TOTAL	89 301,49 €	0,00 €	- 15 356,40 €	0,00 €	73 945,09 €

Il est souligné que l'excédent pour l'année 2020 est de 73 945,09 €uros.

Monsieur le Maire se retire préalablement au vote.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2020.

Après lecture, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le budget présenté.

## 10/ Vote du Compte de Gestion 2020 de l'eau

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

#### 11/ Affectation du résultat 2020 de l'eau

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de l'année 2020 sur l'exercice 2021, à savoir 73 945,09 €uros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de membres présents.

#### 12/ Vote du Prix de l'eau

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de l'eau applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Ce prix comprend notamment le coût du m³ d'eau, la location du compteur, la redevance au Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).

Après délibérations, il est décidé, à l'unanimité, de reconduire le prix du m³ d'eau à 1.30 € pour l'année 2022.

En ce qui concerne le redevance SPANC, elle sera facturée dans son intégralité, à savoir 15 euros Hors Taxes, comme c'était le cas l'année dernière.

Il est précisé que le montant de la location des compteurs sera de 4,51 euros Hors Taxes.

#### 13/ Vote du Budget Primitif 2020 de l'eau

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget concernant l'eau qui a été préparé pour l'année 2021, pour cette année aucun projet particulier en investissement n'est prévu. En effet, un gros dossier sera mis en place l'année prochaine celui de l'interconnexion. L'étude est toujours en cours et il faudra se positionner prochainement.

Après lecture, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le budget présenté.

# 14/ Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme concernant la compétence mobilité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

1/ Considérant la loi d'orientation des mobilités (dite LOM) du 24 décembre 2019, visant la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité, notamment que les différents

territoires français soient dotés d'une Autorité Organisatrice de la mobilité en charge d'organiser les services de transports et des mobilités.

- 2/ Considérant la délibération n°2021-26 en date du 18 février 2021 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Somme valide le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute Somme.
  - 3/ Considérant le délai de consultation des communes.
- 4/ Considérant que le Conseil Municipal estime que c'est une superbe opportunité d'acquérir cette compétence qui sera gérée localement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer FAVORABLEMENT sur le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté des Communes de la Haute Somme. Il s'agit d'une chance pour notre territoire de voir cette compétence gérée localement.

# 15/ Convention conclue avec le Centre de Gestion de la Somme concernant la mission d'inspection en santé et sécurité

En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'autorité territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail.

En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'autorité territoriale doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un service prévention disposant de compétences et de moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'inspection.

Cette prestation se réaliserait à titre gratuit le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré :

AUTORISE Mr le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection d'hygiène et de sécurité selon le modèle joint à la présente délibération.

#### 16/ Modalités de vente du tracteur

Du fait de l'achat du camion pour l'employé communal, la commune n'a plus l'utilité du tracteur, il est donc décidé de le mettre en vente à 3 200 €, quelques réparations ont été effectuées. Monsieur DAUDRE va se charger de mettre l'annonce en ligne afin que la publicité de l'annonce soit respectée.

#### 17/ Questions diverses

- Suite au départ en retraite de Mr BRESSOUS à la rentrée prochaine, et du fait de la baisse des effectifs depuis plusieurs années, nous avons eu la confirmation d'une fermeture de classe à la rentrée de Septembre. Il y aura donc 1 classe à BRIE et VILLERS-CARBONNEL et 2 classes à ESTREES-MONS. Il est précisé que les projections ne sont pas bonnes pour les années à venir...
- Un projet de belle ampleur de construction d'une garderie est tout de même en cours dans la commune d'ESTREES-MONS. Mr Le Maire souhaiterait qu'une réflexion plus poussée soit envisagée par le SISCO pour réfléchir à un RPC souhaitable pour le confort des enfants, des enseignants et seul réponse à une érosion des effectifs.
- Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal un schéma d'aménagement des eaux pluviales est en cours et une commission est passée dans le village afin de repérer les trajets et l'origine des écoulements.
- Concernant la fibre optique, le village va être câblé et les boîtiers vont être installés pour chaque habitation. La Sicae met tout en œuvre pour ne pas bloquer les travaux (charge des poteaux). Les travaux devraient être achevés fin septembre, après quoi un délai de 3 mois doit être respecté. Normalement, début 2022, les usagers pourront voir avec leur prestataire pour être raccordés à la fibre.

Ce projet ne coûte rien à la commune mais est entièrement pris en charge par la Communauté de Communes, la Région, le Département, l'Etat et Somme numérique. Il est bon de le rappeler.

Il est précisé que le projet de vidéo protection sera déployé, lui aussi en fin d'année car dépendant de la fibre.

- Concernant l'aménagement du terrain, avant d'être engazonné, il conviendra de le nettoyer car il y a des racines et des briques. Mr Daudré s'en charge.
- Suite à des incivilités répétées au niveau de la benne à déchets verts sur la place de la Mairie mais aussi au fait que des enfants, de plus en plus nombreux à jouer autour, peuvent s'y blesser et des adultes également en y déposant leurs déchets, Mme Rutar demande au Maire de soumettre au vote son enlèvement. Mr Saintot attire l'attention sur le fait qu'en cas de blessure la Commune et en l'occurrence lui-même serait pénalement responsable. Il propose de maintenir le ramassage des déchets en porte à porte (service assez exceptionnel, ayant un coût d'un peu plus de 3000 € et envié par les communes limitrophes) précisant que la CCHS n'apprécie guère ce type d'initiative du fait de la présence de déchèteries. Le Conseil, après un tour de table, vote « pour », Mr Hélaine s'abstient.
- Suite aux dégâts causés lors de l'abattage des arbres au Lieu-dit La Source, le terrain va être remis en état par Mr DAUDRE. Concernant le travail de nettoyage accompli par l'employé communal, il est prévu un entretien régulier afin que cela ne repousse pas.

Il avait été question de borner cette parcelle, mais ce projet s'avère trop couteux, donc il est pour le moment abandonné.

- Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain, il faudra s'organiser pour les tours de garde car il y aura 2 bureaux de vote en même temps.
- La manifestation les Printemps de l'art déco prévu le 24 avril prochain est annulée du fait du contexte sanitaire.
- Mr Le Maire se rapprochera à nouveau de la préfecture afin de se faire communiquer les nouvelles modalités d'organisation d'une Assemblée Générale pour le Comité des Fêtes.

La séance est levée à 20h30.

Pour extrait conforme, Le Maire, Marc SAINTOT